

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 20 MARS 2026 A 20 H 30

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, dûment convoqué le 16 mars 2026 par M. MIOMANDRE Mickaël Maire sortant, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BACHELLERIE Jean-François, doyen d'âge, puis de Monsieur MIOMANDRE Mickaël, maire élu.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F. RICO S. – REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENTS EXCUSES : Madame MOREL Paulette (a donné procuration à Mme TRICAUD Magali)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BACHELLERIE Jean-François

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur Jean-François BACHELLERIE est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2026 ;
- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire ;
- Détermination du nombre d'adjoints ;
- Election des Adjoints ;
- Lecture de la Charte de l'Elu ;
- Indemnités de fonction ;
- Divers :
 - Commissions municipales
 - Présentation des dossiers en cours

1 – Installation du Conseil Municipal

Monsieur Jean-François BACHELLERIE donne lecture des résultats constatés à l'élection du conseil municipal le dimanche 15 mars 2026 et déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux en les citant nominativement :

Mickaël MIOMANDRE – Magali TRICAUD – Gilles PONVIANNE – Paulette MOREL – Dominique THIVOLET – Valérie ARHAUD – Frédéric DE OLIVEIRA – Christine COUTURIER – Thierry JURINE- Marlène REY – André REBOUX – Lauriane PÉPIN – Sébastien RICO – Solène GAUDIN – Jean-François BACHELLERIE.

2 – Election du Maire – Délibération N° DEL2026-03-8

Monsieur Jean-François BACHELLERIE invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

A 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, **M. Mickaël MIOMANDRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

➤ VOTE

| | | | |
|--------------------------|----|-------------------|-----------|
| <i>En exercice</i> | 15 | POUR | 14 |
| <i>Présents</i> | 14 | CONTRE | 0 |
| <i>Procurations</i> | 1 | ABSTENTION | 1 |
| <i>Pris part au vote</i> | 15 | TOTAL | 15 |

3 – Détermination du nombre d'adjoints au Maire – Délibération n° DEL2026-03-9

Monsieur le Maire nouvellement élu, rappelle que la loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire, le conseil municipal en déterminant le nombre, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (art.L.2122-2 du CGCT).

Par conséquent, avant de procéder à l'élection des adjoints au maire, le conseil municipal doit préalablement en déterminer le nombre dans la limite maximale précitée.

Après délibération : le conseil municipal **fixe le nombre d'adjoints à 4.**

➤ VOTE

| | | | |
|--------------------------|----|-------------------|-----------|
| <i>En exercice</i> | 15 | POUR | 15 |
| <i>Présents</i> | 14 | CONTRE | 0 |
| <i>Procurations</i> | 1 | ABSTENTION | 0 |
| <i>Pris part au vote</i> | 15 | TOTAL | 15 |

4 – Election des adjoints au Maire - Délibération n°DEL2026-03-10

Après avoir rappelé que les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (chaque liste étant composé alternativement d'un candidat de chaque sexe), il a ensuite été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mickaël MIOMANDRE élu Maire, à l'élection des adjoints. Il a été constaté une liste de candidats aux fonctions d'adjoints, conduite par Monsieur Gilles PONVIANNE.

A 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, les candidats de la liste conduite par M. Gilles PONVIANNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été **proclamée adjoints** et ont été immédiatement installés dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Gilles PONVIANNE
- 2^{ème} adjointe : Madame Magali TRICAUD
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Dominique THIVOLET
- 4^{ème} adjointe : Madame Paulette MOREL

➤ VOTE

| | | | |
|--------------------------|----|-------------------|-----------|
| <i>En exercice</i> | 15 | POUR | 12 |
| <i>Présents</i> | 14 | CONTRE | 0 |
| <i>Procurations</i> | 1 | ABSTENTION | 3 |
| <i>Pris part au vote</i> | 15 | TOTAL | 12 |

5 – Lecture de la Charte de l'Elu

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la Charte de l'Elu, signée par l'ensemble des membres du conseil municipal.

6 – Indemnités de fonction des élus - Délibération n°DEL2026-03-11

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des indemnités de fonction dans les 3 mois suivant l'installation du conseil municipal. Il rappelle les plafonds des taux prévus par la loi pour la strate de la commune

Après discussion, il est décidé à l'unanimité que :

- Le Maire percevra 28.14 % de l'indice brut 1027 soit 1 156.70 € brut mensuel ;
- Le 1er adjoint percevra 11.77 % de l'indice brut 1027 soit 483.81 € brut mensuel ;
- Les 3 adjoints percevront 5.63 % de l'indice brut 1027 soit 321.42 € brut chacun mensuel.

➤ VOTE

| | | | |
|--------------------------|----|-------------------|-----------|
| <i>En exercice</i> | 15 | POUR | 15 |
| <i>Présents</i> | 14 | CONTRE | 0 |
| <i>Procurations</i> | 1 | ABSTENTION | 0 |
| <i>Pris part au vote</i> | 15 | TOTAL | 15 |

7 – Divers

➤ Commissions municipales :

Monsieur le Maire présente un projet de liste des commissions municipales à constituer et précise qu'il s'agit d'un document de travail susceptible d'être complété et modifié, et qui sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

➤ Dossiers en cours :

Monsieur le Maire et M. Gilles PONVIANNE présentent aux membres du conseil municipal les différents dossiers en cours : Travaux en cours et à venir, demandes de subvention en attente d'attribution, projets, etc.

Date à retenir

- Samedi 21/03/2026 – 11h30 : Commémoration FNACA Nervieux
- Jeudi 02/04/2026 – 20h30 : Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 5 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

| ➤ VOTE | | | |
|--------------------------|----|-------------------|-----------|
| <i>En exercice</i> | 15 | POUR | 15 |
| <i>Présents</i> | 14 | CONTRE | 0 |
| <i>Procurations</i> | 1 | ABSTENTION | 0 |
| <i>Pris part au vote</i> | 15 | TOTAL | 15 |

Clôture de la séance à : 21 heures 30.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Jean-François BACHELLERIE,

Secrétaire de séance :

